

Campus Tracy
Vire

APPRENTIS
DES AIDES
POUR VOUS

RENSEIGNEZ-VOUS
ICI



Les aides attribuées par la MSA :



Les aides ci-dessous sont soumises à condition de ressources et ne concernent que la MSA Côtes Normandes (Manche et Calvados).

Allocation de poursuite d'études

Aide aux apprentis

- ✓ Objectif : favoriser la poursuite d'études et l'apprentissage des jeunes.
- ✓ Bénéficiaires : jeunes de 18 à 20 ans (à partir de 16 ans pour les apprentis).

Allocation étudiant

- ✓ Objectif : favoriser la poursuite d'études des jeunes.
- ✓ Bénéficiaires : jeunes de 20 à 25 ans.

Aide au permis de conduire

- ✓ Objectif : favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.
- ✓ Bénéficiaires : jeunes de 15 à 25 ans ressortissants agricoles.

Aide à l'entrée dans la vie active

- ✓ Objectif : favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en les aidant financièrement pour le logement, le mobilier, la mobilité .
- ✓ Bénéficiaires : jeunes de 16 à 25 ans ressortissants agricoles.
- ✓ Délai de demande : dans les six mois suivant l'embauche du jeune ou son entrée en formation.

Site: <https://cotesnormandes.msa.fr/lfy>

Aide au permis de conduire



Aide forfaitaire de **500€** , pour en bénéficier :

- avoir au moins **18 ans** lors de la demande.
 - être **apprenti** (contrat d'apprentissage en cours).
 - être engagé dans une préparation au **permis de conduire B**.
 - fournir **un devis ou le contrat (auto-école) de moins de 3 mois ou la facture de l'auto-école de moins d'un an** .
 - ne pas avoir bénéficié de cette aide par ailleurs.
- Le formulaire est à demander au CFA .**

Prime d'activité

- **avoir 18 ans ou plus** .
- si vous êtes **étudiant salarié ou apprenti**, vos revenus, sur une période d' au moins trois mois, doivent être compris entre 932€ et 1 782€ net par mois.

La demande doit être faite en ligne dans votre espace personnel auprès soit de la :

- **MSA** : si vous dépendez du régime agricole.
- OU
- **CAF** : si vous dépendez du régime générale.



Les aides au logement

Vous pouvez bénéficier d'aides pour votre logement .

La demande doit être faite en ligne dans votre espace personnel soit auprès de la :

- **MSA**: si vous dépendez du régime agricole.
- OU
- **CAF** : si vous dépendez du régime générale.

Agri-mobili-jeune

Subvention accordée à un jeune de moins de 30 ans en alternance, pour la prise en charge d'une partie de son loyer.

- ✓ **avoir moins de 30 ans**.
- ✓ percevoir **le SMIC ou moins** .
- ✓ être **salarié ou en alternance** (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) dans une entreprise agricole.

Rendez-vous sur le site : <https://www.actionlogement.fr/>



Atouts Normandie

Pour les apprentis comme pour les lycéens

Les avantages :

Les jeunes apprentis des **15 à 25 ans** pourront bénéficier **des aides Loisirs et Pass -Monde**

Site : <https://atouts.normandie.fr/>

CAMPUS TRACY VIRE

**Pour tous renseignements ou vous aider dans vos démarches,
n'hésitez pas à vous adresser à :**

Géraldine MAURY
Référente sociale/ Handicap
02 31 66 18 18
cfa.vire@educagri.fr
CFA Les Champs de Tracy
Route de Caen
14500 Vire Normandie



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



Fonds européen de
développement régional



ENSEIGNEMENT
AGRICOLE PUBLIC
NORMANDIE